SESSION 2024
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion - Mayotte

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
D TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE - AMENAGEMENT

Série : STAV

Durée : 180 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 13 pages

PREMIÈRE PARTIE **6 points**
DEUXIÈME PARTIE **14 points**

Les candidats traiteront chaque partie sur des feuilles séparées

SUJET

PREMIÈRE PARTIE (6 points)

QUESTION 1 (2 points)

Le **document 1** fait référence aux **néo-ruraux** et aux **Mesures agro-environnementales et Climatiques.**

1.1. Définir le terme de « néo-ruraux ».

1.2. Présenter le principe et les objectifs des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), mises en œuvre dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

QUESTION 2 (2 points)

2.1. Dans le **document 1**, les auteurs écrivent : « **Avec de nouveaux foyers, Flayat voit là de belles perspectives pour son avenir** ». Expliquer cette affirmation au regard du contexte présenté. 2 arguments sont attendus.

2.2. Dans le **document 1**, les auteurs écrivent : « **Mais, protéger ne signifie pas mettre sous cloche** ». Expliquer cette affirmation au regard du contexte présenté.

QUESTION 3 (2 points)

Dans un texte d'une douzaine de lignes, proposer un avis argumenté sur la contribution des « nouvelles populations » au développement durable des territoires ruraux.

DOCUMENT 1

Flayat en Creuse : au bonheur des néo-ruraux

L'arrivée de "**néo-ruraux**" dans le village creusois permet de contribuer à son développement, redonner vie à des parcelles à l'abandon, sans rien sacrifier à la protection de l'environnement.

Si l'attrait de la vie à la campagne pour les citadins n'a pas attendu l'arrivée de la Covid 19, il est certain que la pandémie et sa horde de confinements ont accentué le phénomène. Flayat, village d'un peu plus de 300 âmes dans la Creuse, en est l'illustration à la fois parfaite, et « extra-ordinaire ». En 2 ans, il a accueilli 17 nouvelles familles ! Parmi elles, Quentin Fouré, sa compagne, et leur petit garçon. Accompagnée par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), l'arrivée de cette famille grenobloise dans le village a permis de débloquer la vente d'une ferme à l'abandon depuis plus de 20 ans, mais aussi de consolider des exploitations agricoles voisines, le tout dans le respect et la protection de zones humides présentes sur le secteur.

Là où certains ne voyaient qu'une ancienne ferme traditionnelle en ruine, Quentin Fouré, alors développeur web à Grenoble, et sa compagne, ont vu, en début d'année 2020, l'opportunité d'« un changement de vie » : une vie « au calme », loin de l'agitation de la ville pourtant jusque-là si stimulante pour le jeune couple. Mais, avec la naissance de leur petit garçon, s'est « imposé le souhait de pouvoir le voir s'épanouir dans un cadre qui ne soit pas bétonné et plus vert ». A cela, s'ajoutait aussi « l'envie de renouer avec une pratique plus manuelle ». [...]

Consensus et apaisement

Cette nouvelle arrivée dans le village est une joie pour Patrick Mounaud, adjoint au maire de Flayat. « La propriété acquise par Quentin Fouré était en vente depuis très longtemps, mais à un prix bien supérieur au prix réel de vente. Il y a donc eu une collaboration essentielle avec la SAFER à différents niveaux, explique-t-il. Tant dans la relation avec le vendeur, pour arriver à une évaluation juste du prix, que dans la médiation avec les personnes intéressées par les surfaces de la ferme. Le tout dans la recherche du consensus. ». Consensus et apaisement, deux éléments « extrêmement importants » pour l'élu, soucieux de mener dans cet esprit la politique d'accueil du village.

Avec de nouveaux foyers, Flayat voit là de belles perspectives pour son avenir. Dont le maintien de son école. « On avait l'habitude de travailler avec la SAFER pour des échanges de parcelles entre agriculteurs. Là c'est une orientation nouvelle : la SAFER se soucie véritablement du développement rural, aussi bien économique que du nombre d'habitants ! », synthétise-t-il avec satisfaction. [...]

DOCUMENT 1 (suite et fin)

Protéger mais pas mettre sous cloche

Autre bénéficiaire de cette vente : le Conservatoire d'Espace Naturel (CEN) de Nouvelle-Aquitaine pour 8,92 ha, au regard de la richesse environnementale d'une partie de la propriété entre zones humides et végétation de bosquets et de vieux saules. Ils apportent diversité au paysage et biodiversité, et notamment la présence de la pie grièche grise. [...]

Mais, protéger ne signifie pas mettre sous cloche. Sophie Catoir, chargée de mission au CEN, explique que « l'objectif du CEN est que ces milieux humides remarquables soient à nouveau entretenus par une activité agricole, par pâturage ou par fauche, pour pouvoir conserver leurs qualités environnementales et de biodiversité ». Avec l'intervention de la SAFER, un accord a été trouvé sur des parcelles qui intéressaient à la fois le CEN et un agriculteur voisin, Sébastien Laroche. Outre l'achat de 3,11 ha lui permettant de restructurer sa propriété, 2 ha supplémentaires lui sont loués par le CEN pour qu'il puisse faucher, en plein été, la végétation qui s'y trouve. [...]

« Cela ne va rien changer dans mes pratiques », glisse-t-il satisfait de l'accord. « Je suis soumis à une **Mesure Agro-Environnementale et Climatique** : je dois rentrer les bêtes tout l'hiver et ne pas passer l'épareuse[1], ni tailler de haies à certaines époques... Or la MAEC rejoint les critères du Conservatoire ». Tout est bien qui finit bien donc, y compris pour les pies grièches grises !

Aqui !,Le journal numérique de la Nouvelle Aquitaine, Solène Méric et Julien Privat, 30/07/2021

Document modifié pour les besoins de l'épreuve

[1] Machine qui peut être utilisée dans le cadre de travaux agricoles pour débroussailler ou tailler des haies.

DEUXIÈME PARTIE (14 points)

« La requalification du site de la Feyssine dans l'agglomération lyonnaise, un exemple de valorisation des zones soumises aux risques d'inondation »

Le parc naturel urbain de la Feyssine situé sur la commune de Villeurbanne dans la métropole de Lyon est un exemple de conciliation entre prise en compte des risques naturels et projet d'aménagements dans une zone urbanisée. Située sur les berges du Rhône, la zone d'inondation de la Feyssine a vu sa forme et ses usages largement varier au fil du temps. En 1860, la mise en place d'une digue en vue de développer l'urbanisation de l'agglomération a isolé ce territoire de 45 ha entre celle-ci et les rives du fleuve.

Ce site soumis aux risques d'inondation a été requalifié en un espace récréatif à forte valeur paysagère et environnementale permettant ainsi aux habitants de se reconnecter au fonctionnement territorial de la commune de Villeurbanne. Cette requalification de la zone a nécessité des précautions particulières lors de la conception des aménagements et pour l'organisation de sa gestion intégrant les spécificités du site et la volonté de préserver un milieu naturel riche.

À partir des documents :

Consigne I (7 points)

Analyser les interactions entre les éléments du contexte et le processus d'aménagement du parc naturel urbain de la Feyssine.

Consigne II (7 points)

Analyser la logique et les déterminants des principaux choix socio-techniques réalisés dans le cadre du processus d'aménagement du parc naturel urbain de la Feyssine.

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENT 1 : Le site de la Feyssine dans la commune de Villeurbanne.
Document réalisé pour les besoins de l'épreuve à partir de www.geoportail.gouv.fr

DOCUMENT 2 : La Feyssine : de l'exploitation de l'eau au projet de parc naturel urbain.
Document réalisé pour les besoins de l'épreuve à partir du site internet de la commune.

DOCUMENT 3 : Le site de la Feyssine classé zone inondable au Plan de Prévention des Risques Naturels pour les Inondations -PPRI- du Rhône et de la Saône.
Document réalisé pour les besoins de l'épreuve à partir du site internet de la préfecture du Rhône.

DOCUMENT 4 : La prairie de la Feyssine (9.73 ha) classée ZNIEFF de type 1.
Document réalisé pour les besoins de l'épreuve à partir des informations de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.

DOCUMENT 5 : La « nature urbaine » au cœur du projet d'aménagement.
Document réalisé pour les besoins de l'épreuve à partir des informations du bureau d'études en charge du projet.

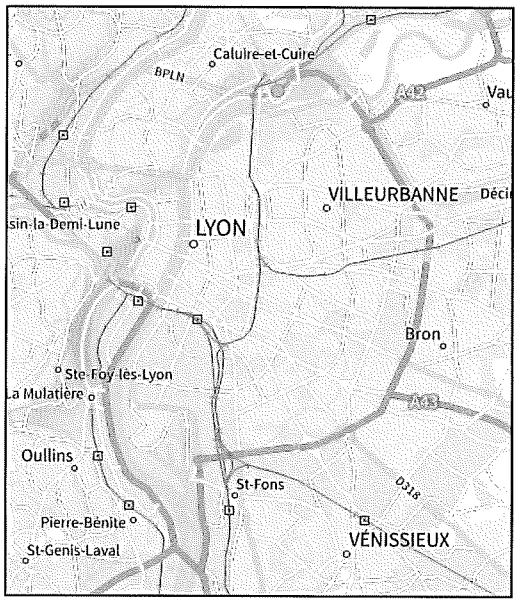
DOCUMENT 6 : Un paysage varié où plusieurs milieux se côtoient dans le parc. *Extrait de la brochure « Le parc de la Feyssine, l'essentiel » éditée par la commune de Villeurbanne.*

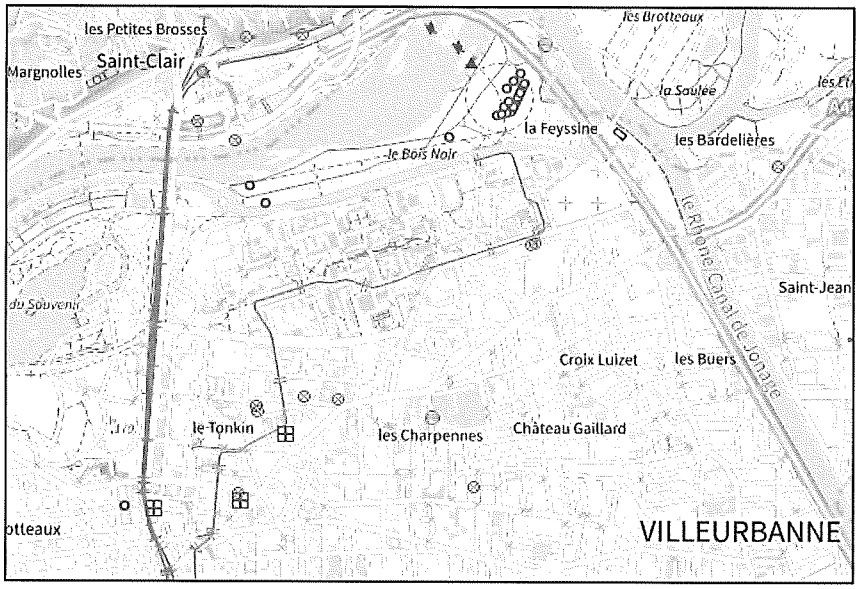
DOCUMENT 7 : « Laisser la nature s'exprimer et l'accompagner » : la gestion différenciée menée dans le parc naturel urbain de la Feyssine. *Restitution de l'entretien mené en 2021 avec le gestionnaire de la Feyssine.*

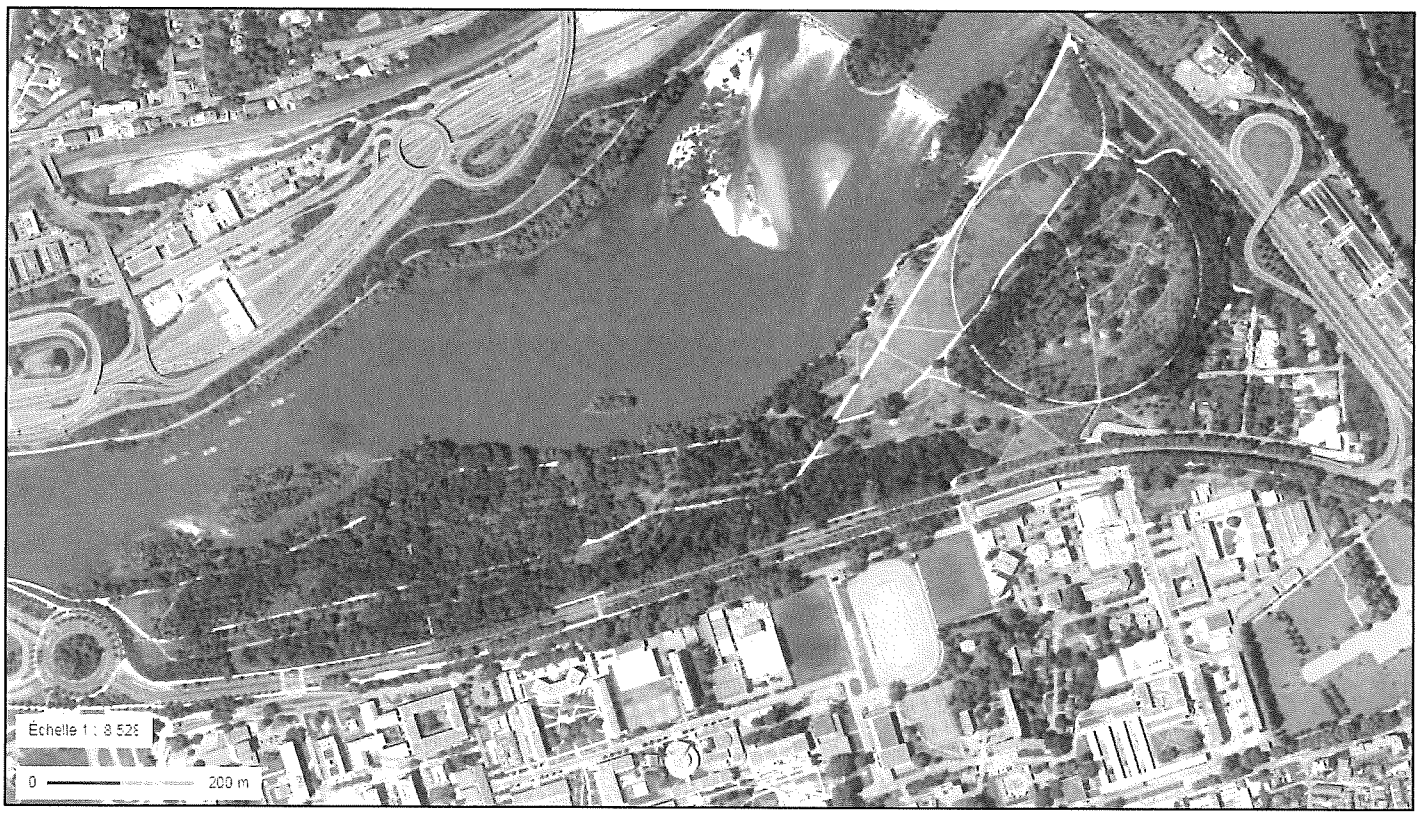
DOCUMENT 8 : Le pâturage comme alternative pour un entretien plus respectueux de l'environnement.
Document réalisé pour les besoins de l'épreuve à partir de ressources internet.

DOCUMENT 1

Le site de la Feyssine dans la commune de Villeurbanne







Source : Extraits carte IGN et image satellite geoportail.gouv.fr – Consultation 2021

DOCUMENT 2

La Feyssine : de l'exploitation de l'eau au projet de parc naturel urbain

L'histoire du site s'est construite au gré du Rhône. L'urbanisation de la rive gauche du fleuve a été réalisée vers 1860, grâce à la construction d'une digue (délimitée aujourd'hui par le boulevard Laurent Bonnevay) et à la création du parc de la Tête d'Or, qui ont permis de protéger les nouveaux quartiers contre les eaux. Le site de la Feyssine fut ainsi créé par défaut, à l'extérieur de la digue. De fait, depuis 150 ans, de nombreuses variations de formes, d'usages, de fréquentes inondations ont façonné cet espace sur la base d'un rapport à l'eau très étroit.



En 1896, le projet de création de puits avec des forages voit le jour. Ces puits alimentaient par siphonage la station de pompage située sur le boulevard Stalingrad. Le site devient le plus grand champ captant en eau potable de l'agglomération.

L'ensemble fonctionnera jusqu'en 1976. Suite à l'abaissement du niveau de la nappe, la nouvelle zone de captage est déplacée sur l'île de Crépieux sur le Rhône.

Dès lors le site de la Feyssine cesse toutes activités et la nature reprend ses droits. La succession écologique contribuera à refermer le milieu ce qui induira chez bon nombre de riverains un sentiment d'abandon. Le projet de requalification du site prendra racine dans le contexte d'application du Plan Vert, défini en 1991. La commune de Villeurbanne décide en 1992 la requalification du site de la Feyssine en espace vert et fait travailler un groupe d'étude sur son devenir. En 1994, une partie de l'espace est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

En 1997 est établi un cahier des charges dont l'objectif est de concevoir un parc naturel urbain dédié à l'environnement et à l'accueil du public. Le 14 décembre 1998, le programme d'aménagement du parc de la Feyssine est définitivement voté et approuvé en conseil municipal. Le 15 novembre 1999, le conseil municipal choisit l'agence Ilex Paysages Urbanisme en lui confiant la maîtrise d'œuvre pour la conception du projet de requalification du site en un parc naturel urbain. (Coût final 2,7 millions d'euros).

Source : Document réalisé à partir des informations du service communication de Villeurbanne - www.villeurbanne.fr – Consultation 2021

DOCUMENT 3

Le site de la Feyssine classé zone inondable au Plan de Prévention des Risques naturels pour les Inondations -PPRI- du Rhône et de la Saône.

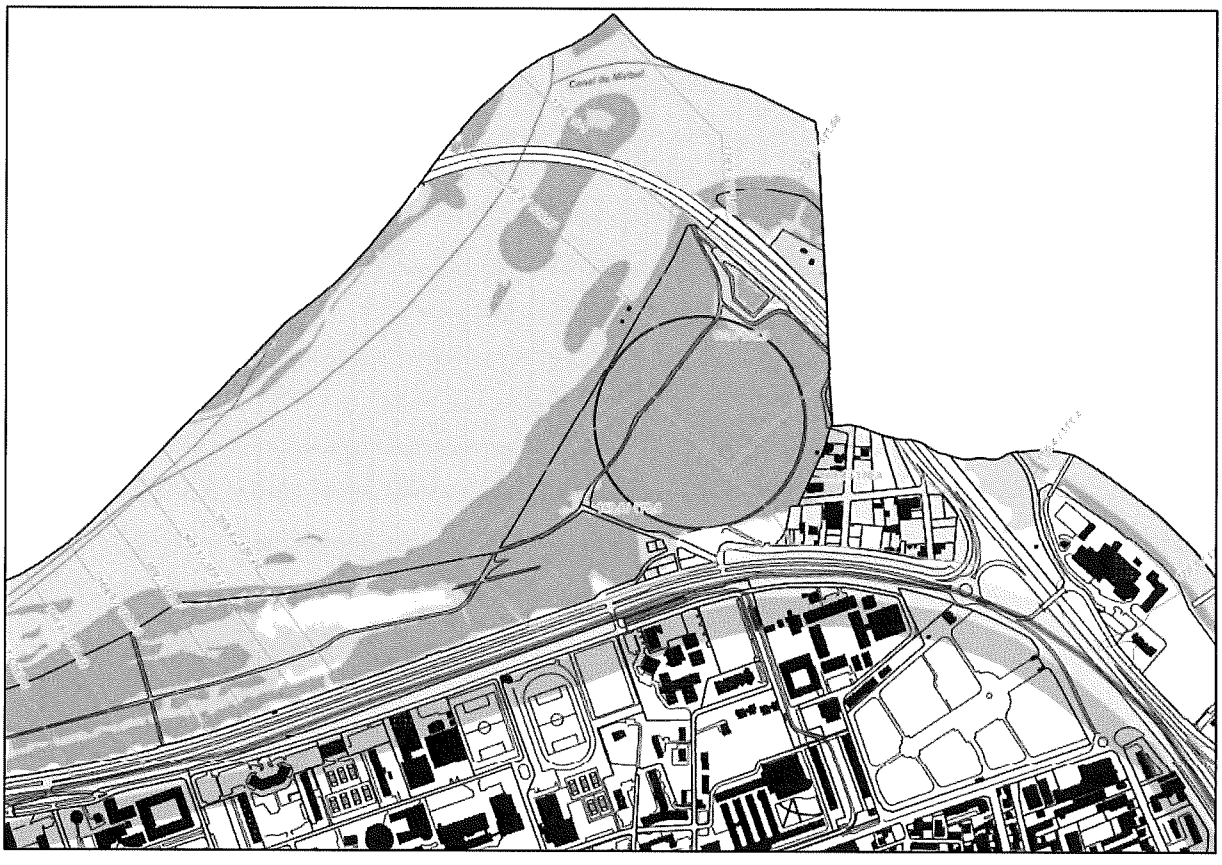
L'objectif de la mise en place du PPRI est :

- Le contrôle du développement des constructions en zone inondable jusqu'au niveau de la plus forte crue historique connue ou au moins de la crue centennale.
- La préservation des champs d'expansion des crues.

Le positionnement du parc de la Feyssine dans la zone d'expansion des crues a contraint les acteurs locaux et la préfecture au classement de cet espace en zone Rouge (notée R). L'objectif sera de ne pas aggraver la vulnérabilité aux inondations pour des raisons évidentes liées à la sécurité des personnes et des biens.

PPRI du Rhône et de la Saône – Extrait carte du Zonage n°3

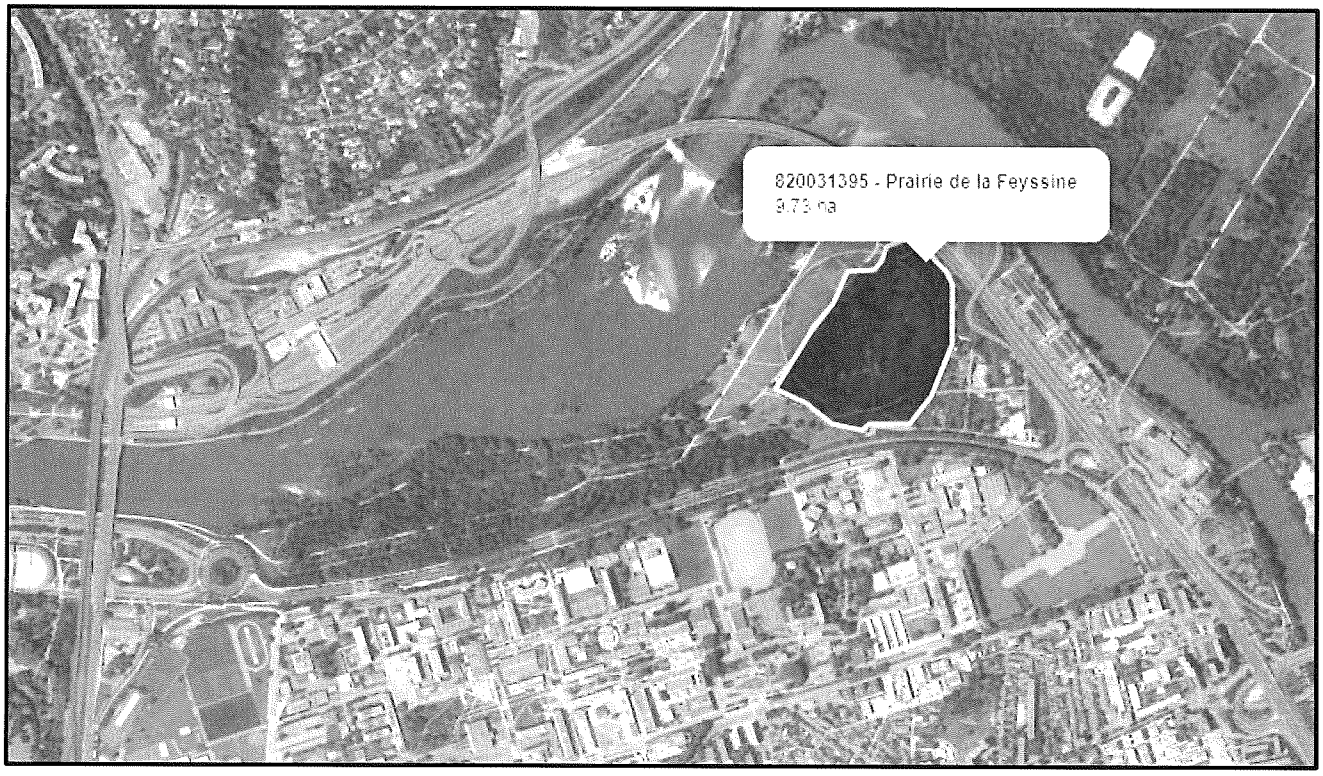
Cadrage sur la zone du parc de la Feyssine



DOCUMENT 4

La prairie de la Feyssine (9,73 ha) classée ZNIEFF de type 1

Le site de la Feyssine, inscrit dans le lit majeur du Rhône, constitue un milieu prairial riche d'une multitude d'espèces de végétaux et d'animaux, aux portes mêmes de l'agglomération lyonnaise. Dix-sept espèces d'orchidées sont notamment présentes, parmi lesquelles une espèce endémique (c'est à dire dont la répartition est limitée à une aire géographique restreinte) propre à la vallée du Rhône, qui porte d'ailleurs le nom *d'Epipactis du Rhône*. Autre orchidée remarquable, la *Spiranthe d'automne* qui fleurit tardivement. Elle se distingue à son port grêle et à son inflorescence spiralée, d'où son nom. Une fougère à l'aspect très singulier, *l'Ophioglosse* (ou "Langue de serpent"), peut aussi être observée çà et là. Au printemps, on peut être étonné de percevoir une subtile odeur d'ail lorsque l'on se promène en sous-bois. Celle-ci trahit la présence d'une liliacée : *l'Ail des ours*. Pour ce qui concerne les mammifères, une famille de *Castor d'Europe*, installée à proximité, vient régulièrement se nourrir sur la rive, de feuilles de saules et de peupliers. La Feyssine héberge, en outre, une espèce de chauve-souris hôte des lieux boisés : la *Sérotine commune.*

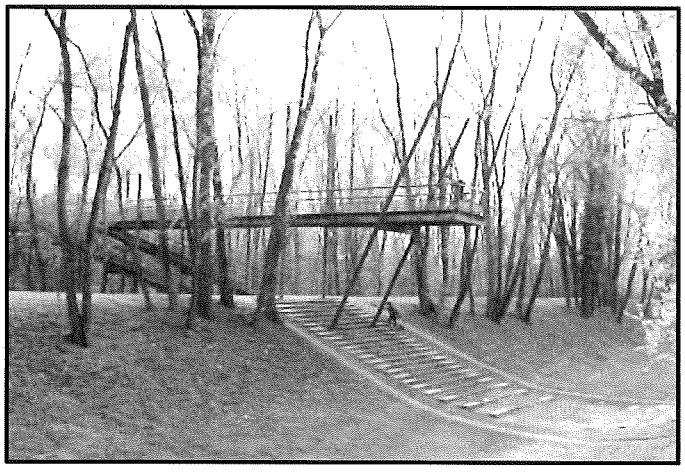


Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel – www.inpn.mnhn.fr – Consultation 2021

DOCUMENT 5

Le concept de « nature urbaine » au cœur du projet d'aménagement

En 1999 le bureau d'études Ilex Paysages et Urbanisme devient le maître d'œuvre du projet de requalification du parc de la Feyssine. Les choix de conception ont été déterminés par le contexte particulier du site. Les 45 hectares de cette ancienne friche alluviale s'inscrivent comme un maillon de nature dans la chaîne des parcs des berges du Rhône. Ces terres incultes et zones inondables déclarées inconstructibles ont été développées comme un espace de liberté, une véritable forêt en ville, balcon de Villeurbanne sur le fleuve. L'un des objectifs des concepteurs consistait à assurer un faible impact de l'Homme dans un espace dédié à la fonction récréative. Cette ligne directrice explique l'absence de parking ; le choix d'allées sablées plutôt que de l'enrobé ; le choix de limiter le mobilier et les plantations ornementales et de privilégier un travail sur la régénération naturelle.
L'espace a été valorisé et organisé autour d'un réseau de chemins thématiques dédiés aux déplacements doux, avec notamment plus de 2km de piste cyclable, et à l'observation de la nature grâce à la mise en place de panneaux pédagogiques permettant une sensibilisation à la biodiversité du site. Un sentier cerne la prairie à orchidées et la peupleraie ; une allée platelée de bois d'une longueur de 1,4 km permet de traverser la forêt alluviale. Le principe des passerelles-belvédères (*ci-contre*), accessibles depuis le boulevard Laurent Bonnevay, propose une immersion totale du visiteur dans les différentes strates paysagères, lui offrant une vision en surplomb sur la diversité de ces milieux. Les matériaux mis en œuvre sont simples (bois et acier inoxydable), pour s'intégrer parfaitement au paysage et pallier les risques de crues.



Source : www.ilex-paysages.com – Consultation 2021

DOCUMENT 6

Un paysage varié où plusieurs milieux se côtoient dans le parc

Les prairies



Composées d'une flore très variée et inhérente au sol et à l'exposition, elles sont sensibles aux variations climatiques et offrent d'une année sur l'autre un paysage très différent selon que le printemps leur est plus ou moins favorable.

Les boisements

Ils se divisent en deux grandes catégories.



- Les bois tendres : issus des friches alluviales, composés de saules et de peupliers.
- Les bois durs : nés de l'évolution des friches alluviales suite au retrait des crues, qui a favorisé l'apparition d'essences comme les érables et les tilleuls.

La ripisylve

8 000
arbres environ
dans le parc

C'est un espace boisé sur les rives d'un cours d'eau (du latin ripa "rive" et sylva "forêt").
La ripisylve est assez typique dans le parc : sur le chemin de halage, on peut noter la présence similaire de part et d'autre des mêmes essences d'arbres, notamment des saules et des peupliers. C'est un habitat souvent très riche en biodiversité, propice à un grand nombre d'insectes, mais aussi de reptiles, d'oiseaux, de poissons et de crustacés. On y trouve le jardin du castor (lieu de nourrissage) et ses fameux "crayons" (bois rongés), on peut dire que le castor est inféodé à la ripisylve. Autre résident célèbre, le martin pêcheur.
Le terme de corridor écologique prend ici toute sa signification, c'est un véritable couloir que créent la forêt et le fleuve.

ZÉRO PESTICIDE !

Depuis l'aménagement réalisé à partir de ses richesses naturelles, le choix fait par la Ville a été de n'utiliser aucun produit phytosanitaire ni aucun pesticide dans le parc. Les jardiniers ont pour mission d'accompagner et d'encadrer la nature en la laissant se développer sans contrainte.

Objectifs : ne pas déranger l'équilibre naturel existant et favoriser la biodiversité.

Source : Extrait de la brochure « Le parc de la Feyssine, l'essentiel » éditée par la commune de Villeurbanne.

DOCUMENT 7

« Laisser la nature s'exprimer et l'accompagner » : la gestion différenciée menée dans le parc naturel urbain de la Feyssine

La philosophie impulsée par les différents gestionnaires du parc qui se sont succédés est de « laisser la nature s'exprimer et de l'accompagner ». Le visiteur perçoit très facilement la volonté de laisser la nature se développer avec la diversité des milieux et des différentes strates paysagères. Cette ambiance qui pourrait laisser supposer un abandon du site, ne signifie pas qu'il n'y a pas de gestion.

Tout au long de l'année des tontes mécanisées sont réalisées dans les espaces de transition entre les zones végétalisées et les allées minérales ainsi que le long du chemin platelé de bois, permettant ainsi de maintenir les fonctions d'accessibilité aux différents aménagements du parc. L'ensemble des prairies est géré une fois par an par l'intermédiaire d'un fauchage tardif mené début octobre. Cette pratique est plus particulièrement adaptée pour la gestion de la prairie à orchidées, zone sur laquelle est utilisée une faucheuse andaineuse permettant ainsi d'exporter la biomasse (sous la forme de foin) et de limiter le développement d'autres espèces par enrichissement du sol. L'un des objectifs du nouveau responsable du site est de faire évoluer cette pratique vers une généralisation du pâturage dynamique dans cet espace propice aux orchidées afin de limiter davantage les impacts de l'Homme.

L'équipe d'élagage du service technique de la ville intervient dans le parc pour assurer des coupes de sécurité dans les espaces boisés et aux abords des différentes allées. L'équipe technique maintient les sentiers ouverts permettant ainsi de se déplacer dans les milieux forestiers. Elle entretient les nichoirs disposés sur l'ensemble du parc, en collaboration avec la Ligue de Protection des Oiseaux du Rhône ce qui contribue à fixer certaines espèces comme le *faucon crécerelle*.

Les gestionnaires ont aussi fait le choix de valoriser le bois mort sur l'ensemble du parc. Des coupes sélectives ont permis de récupérer des grumes pour en faire des bancs naturels pour l'accueil du public. Des arbres morts sur pied ont été transformés en totems dans la peupleraie à proximité de la prairie à orchidées assurant ainsi de bonnes conditions d'habitat pour les pics présents sur le site.

Source : restitution de l'entretien mené auprès de Monsieur Colas gestionnaire du parc de la Feyssine – 2021

DOCUMENT 8

Le pâturage comme alternative pour un entretien plus respectueux de l'environnement

Le statut de parc naturel urbain et l'obtention du label Espace Vert Ecologique – EVE en 2008 ont invité l'équipe de gestion du site de la Feyssine à établir des plans de gestion innovants et à la mise en place d'actions respectueuses des différents cahiers des charges. Le parc possède 11 hectares de prairie. En 2010 était mis en place à titre expérimental la pratique du pâturage avec l'installation de six moutons de Soay entre le 1er juillet et le 13 août dans la prairie haute, longée par l'allée platelée de bois et la grande prairie située aux abords de la promenade circulaire. Depuis, cet entretien durable est utilisé en fonction des besoins. En 2019 cette activité pastorale en milieu urbain était confiée à l'association « La Bergerie Urbaine » spécialisée dans le pâturage itinérant de moutons de race vendéenne dans la Métropole de Lyon.

Les bergers procèdent à différentes techniques adaptées au contexte de l'espace. Durant des animations natures organisées par l'association Anim'Feyssine, ils pourront pratiquer un pâturage par tonte flash, (10 à 15 moutons sur une journée), permettant ainsi d'aller à la rencontre du public et de saisir ce lien social pour sensibiliser aux différents enjeux agricoles et environnementaux.

Durant d'autres périodes et en fonction des demandes, l'équipe de bergers pourra assurer un pâturage dynamique tournant avec l'installation de filets mobiles électrifiés.

La présence de moutons dans certaines zones du parc offre de nombreux avantages comme : la fertilisation et la réactivation de la biodiversité des sols ; la dissémination de semences par le tube intestinal et la toison lors des déplacements ; le maintien d'espaces ouverts sans avoir recours à des pratiques mécanisées.



Sources : Synthèse réalisée à partir des sites www.actu-environnement.com (2010) et www.labergerieurbaine.fr (2019).